

## **Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 28 octobre 2019**

**Présents:** Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Evelyne CONQUET, Joseline COURNEDE, Catherine LACAZE, Claude CONQUET, André GILES, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Olivier VIALETTE.

**Excusé:** Patrick TOULET (a donné pouvoir à Nathalie Ricard)

**Secrétaire de séance:** Michel MAROT

### **Ordre du jour**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 septembre 2019 a été approuvé à l'unanimité des présents.

**Présentation de l'adressage par Mme Nadine PEYRIDIEU de La Poste.** Madame PEYRIDIEU a présenté au Conseil Municipal les avantages de la mise en œuvre de l'adressage :

- Rapidité d'intervention des services d'urgence et d'accès sur les lieux d'un accident ou d'un sinistre
- Efficacité de l'acheminement du courrier, des colis
- Déploiements des réseaux (Fibre, Eau, télécoms...)
- Généralisation de l'usage des GPS.

Ce projet, s'il est réalisé permettra de localiser très rapidement toute habitation de la commune. Pour cela il conviendra de dénommer toutes les rues, les routes et de numéroter toutes les habitations. Le Conseil Municipal décide de réfléchir à ce projet ; s'il est adopté, une réunion publique sera organisée pour expliquer la démarche.

Une précision concernant la fibre : Lot Numérique et ALL'FIBRE Alliance Très Haut Débit ont prévu un raccordement de la fibre auprès de tous les habitants de Cremps pour 2020-2021. Les futurs abonnés, particuliers ou entreprises, devront, pour être raccordés, avoir une adresse géolocalisable qui sera inscrite dans la Base d'Adresse Nationale (BAN). En résumé pour obtenir la fibre il faudra que l'adressage soit mis en place.

### **Attribution du Complément Indemnitaires Annuel.**

Cette indemnité versée aux employés municipaux était facultative. A compter de cette année elle est devenue obligatoire. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'octroyer au secrétaire de mairie (seul employé de la commune) une indemnité de 350 € pour l'année 2019.

### **Virement de Crédits.**

Un dossier de surendettement est parvenu à la collectivité pour des loyers impayés d'une locataire de l'ancienne école. Il est demandé à la municipalité d'éteindre une créance d'un montant de 400 €. Madame le Maire demande

l'autorisation de procéder au virement de cette somme du compte 65231 au compte 6542 (Créances éteintes). Accord du Conseil Municipal.

#### **Reversement caution locataire.**

Dans le même temps, le conseil municipal autorise Madame le Maire à procéder à la rétrocession de la caution en fonction de l'état de l'appartement et des loyers dus après le dossier de surendettement.

#### **Demande de subvention du Comité des Fêtes.**

Suite à notre demande du 24.09. Un courrier de réponse est parvenu à la mairie. Le Président du Comité des Fêtes a fait un état moral et financier de la fête. Dans son courrier, il informe que tout le bureau a démissionné en date du 4 octobre 2019. Compte-tenu de la situation le Conseil Municipal estime ne pas être en mesure de verser une quelconque subvention.

- A qui peut-il verser cette subvention ? En sachant qu'à ce jour il n'y a pas de nouveau bureau.
- Un courrier sera envoyé au Président sortant afin de l'informer qu'il est dans l'obligation de convoquer une assemblée générale extraordinaire et de présenter un bilan financier complet de l'association dont il était responsable jusqu'alors.

Le président sortant a adressé à la mairie une lettre de démission de ses fonctions d'exploitant de la licence IV (à compter du 04.10.2019).

#### **Fédération Départementale des chasseurs.**

La Fédération demande à la municipalité de désigner un élu qui assistera au comité local de gestion cynégétique du sanglier pour la période 2019-2025. A l'unanimité, Jérôme Pouzergues a été désigné.

#### **Approbation projet de modification des statuts de la Communauté de Communes.**

Madame le Maire présente en détail ce projet. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité ce projet de modification.

#### **Présentation du rapport du prix et de la qualité du service de l'eau potable**

Michel MAROT, délégué au Syndicat de l'Iffernet, a présenté ce rapport annuel. En 2018, l'eau distribuée a été de bonne qualité ; sur 78 contrôles tous se sont révélés aux normes. Compte tenu des fuites et des besoins en eau du servi, le rendement du réseau était de 80% en 2018 (il était de 58.70 % en 2017). Le rapport intégral peut être consulté sur le site internet de la mairie.

#### **Approbation de l'arrêté préfectoral portant sur la fusion des syndicats des Eaux.**

La loi NOTRe a donné la gestion de l'eau aux communautés de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. La Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne a souhaité déléguer cette gestion à un seul syndicat. Une fusion des trois syndicats œuvrant actuellement sur le territoire (Iffernet, Bournac, Belfort/Montdoumerc) est en marche. Un projet de statuts est présenté par Michel MAROT. Ce nouveau syndicat de l'eau desservira 35 communes. SESEL (Syndicat des eaux du Sud Est du Lot) sera son nouveau nom. Le Conseil Municipal approuve ce projet de fusion à l'unanimité. Une note sur la fusion des 3 syndicats peut être consultée sur le site de la mairie.

### **Questions diverses.**

Logement de Mme DARS. Mme DARS a donné son accord pour libérer son appartement afin que des travaux de rénovation soient effectués. Elle réintégrera son logement à l'issue des travaux.

Petit Echo : Tous les articles doivent être envoyés à Olivier pour la mise en page.

Garde-corps de la mairie : Il sera mis en place en décembre

Rénovation chauffage de la salle des fêtes : Les travaux sont en cours ; la date de livraison est pour bientôt.

Espaces propres. Ils ont été nettoyés. Les lames défectueuses vont être remplacées.

Réunion Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Une réunion publique est prévue à Cremps pour le 26 novembre prochain à 18h30 à la salle des fêtes. Présentation du projet PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables).

Voirie : Des marquages au sol indiquant « céder le passage » doivent être retracés (au Mas de Vinel). Coût de l'opération : 180 € HT

Cérémonie du 11 novembre : Elle aura lieu le lundi 11 à 11h30. Comme tous les ans un verre de l'amitié sera partagé par la population Crempsoise à l'issue de la cérémonie au monument aux morts.

Entretien des chemins : Les travaux prévus à l'épaveuse vont débuter.

A 23h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.